

Kerlouan le vingt-trois janvier 1828 = Kerlouan



Monsieur et cher confrère,

J'ai l'honneur de vous présenter mes amitiés et de vous prier
 en même temps de vous charger d'une commission pour moi auprès
 de Monseigneur l'Evêque. 1^o. je demande le pouvoir des cas
 réservés avec mesure. 2^o. le pouvoir de rétablir dans les droits du
 mariage deux personnes qui ont failli. 3^o. la manière dont je
 dois me comporter à l'égard d'une personne qui est mariée depuis
 4 ans et dont le mari n'a jamais pu consommer le mariage
 à cause de l'impuissance de la femme. les engager à se séparer
 et à vivre comme frère et sœur, serait une chose très-difficile,
 vu qu'il y a plusieurs personnes dans cette maison, ^{ce cas m'a été proposé} je laisse donc
 à la sagesse et à la prudence de Monseigneur de me décider à
 quoi je dois m'en tenir. 4^o. Les sieurs Jean-Marie et Joseph
 Marie-Ambroise de Coatrudon trouvant m'ont prié de
 demander dispense d'ordonner leurs enfants quand leurs femmes
 accouchent. en vous acquittant de toutes ces commissions, vous
 obligerez infiniment le meilleur de vos amis =

A: Creu St de Kerlouan —

1^o il n'y a qu'un instituteur dûment autorisé à Kerlouan, cet instituteur
 s'appelle M. Nicolas-Marie, Greffier aussi de la mairie.
 2^o. il y a deux qui n'appartiennent à aucune corporation, qui parcourent
 la paroisse de maison en maison.
 3^o. le nombre des élèves qui fréquentent les écoles primaires
 monte à 60 = les autres articles s'adressent dans le cercle de son
 excellent ministère
 Des affaires ecclésiastiques A: Creu St de Kerlouan
 de l'instruction publique
 Secret n° 1.